

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-36/SG/T constatant la composition de la commission consultative du Travail pour l'année 1974.

n° 74-36/SG/T

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
8 janvier 1974

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1974

Date du numéro
25 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est constatée la répartition des vingt sièges de la Commission consultative du travail, pour l'année 1974 conformément aux dispositions des articles 2 et 3 ci-dessous.

Art. 2

—Les dix sièges des représentants des employeurs sont répartis ainsi qu'il suit : UNION SYNDICALE INTERPROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE FRANCAIS DES AFARS ET DES ISSAS – 6 sièges Membres titulaires : MM. Serres, Riès, Algret, Chap-Clos, Vincent Dell' Aquila. Membres suppléants : MM. Allot, Guicheney, Bousquet, Lhopitalier, Brasseur, Artaxet. SYNDICAT DES ENTREPRISES DU BATIMENT – 1 siège Membre titulaire : M. Artaxet. Membre suppléant ; M. Fiorucci. SYNDICAT DES MANUTENTIONNAIRES – 1 siège Membre titulaire: M. Champ-Clos. Membre suppléant ; M. Machefaux. CHMBRE DE COMMERCE DE DJIBOUTI -.2 sièges Membres titulaires : MM. Ahmed Saleh Farah, Laupie Roger. Membres suppléants: MM. Mohamed Djama Arraleh, Martine

Art. 3

—Les dix sièges des représentants des travailleurs sont répartis ainsi qu'il suit : UNION TERRITORIALE DES SYNDICATS DE LA FEDERATION DES PERSONNELS DE COOPERATION TECHNIQUE OUTRE-MER – 3 sièges Membres titulaires : MM. Carretero, Fond, Chazeix. Membres suppléants : MM. Blanchard, Geofroy Robert, Mme Dublineau. UNION TERRITORIALE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS F. 0

- 6 sièges Membres titulaires : MM. Ahmed Cassim Abdallah, Mohamed Mahmoud dit Roblé, Ali Moussa Ali (EDD), Michel Daoud (BIC), Youssef Ahmed Djena. Membres suppléants : MM. Abdi Ali Dirié, Abdou Mohamed Bouraleh, Galass Mohamed Atayé, Abdou Mohamed Abdallah, Ibrahim Saïd Bakite, Moussa Yassin Egal. SYNDICAT DES CHEMINOTS AUTOCHTONES – 1 siège Membre titulaire : M. Moussa Ahmed Osman. Membre suppléant : M. Osman Ahmed Youssef.